



Déclaration du XIII^e Congrès international des Villes éducatrices, 2014

1. Introduction

L'année 2014 marque les 20 ans de la création de l'Association internationale des Villes éducatrices (AICE). Pendant cette période, l'AICE s'est consolidée et a crû jusqu'à réunir 478 villes de 36 pays de tous les continents.

Pendant toutes ces années, avec les villes engagées sur les principes de la Charte des Villes éducatrices, se sont données rendez-vous régulier, tous les deux ans, pour échanger des expériences et des connaissances afin de faire face aux importants défis mondiaux qu'elles doivent relever et qui affectent directement la vie des citoyens et des citoyennes.

En temps de crise, plus que jamais, la notion de ville éducatrice garde tout son sens, les difficultés nous poussant à être inventif et solidaire, et à faire appel à l'implication citoyenne.

Sous le thème « **Une ville éducatrice est une ville inclusive** », s'est tenu à Barcelone, du 13 au 15 novembre 2014, le XIII^e Congrès international des Villes éducatrices 2014, auquel ont participé 838 personnes de 189 villes de 34 pays.

Le congrès a offert 7 conférences plénières, 84 ateliers et 49 *speakers' corners*. Nous avons analysé et partagé des expériences et nous avons fait des propositions pour faire en sorte que les villes du monde entier soient des villes de plus en plus éducatrices ; des villes inclusives réunissant les conditions pour générer le bien-être social et la santé de tous ceux et celles qui les habitent ; des villes promouvant parmi toutes les personnes qui y vivent des attitudes de solidarité, de respect et d'intérêt pour le bien commun.

Ce congrès a promu le débat critique et nous a aidés à prendre conscience de ce que la Ville éducatrice a un rôle essentiel et déterminant à jouer dans la promotion intégrale de l'inclusion, de la participation citoyenne et de son potentiel créatif et innovateur.

En plein processus de définition du nouvel Agenda urbain du Développement post-2015, il est nécessaire de continuer à travailler pour consolider et élargir

les réussites dans le cadre local et international dans le but de lutter contre l'exclusion sociale, en impulsant des réponses nouvelles, des idées forces et transversales. C'est pour cela que les Villes éducatrices souscrivent la présente Déclaration, qui développe certains des principes de la Charte de Villes éducatrices. Cette Déclaration part de constatations pour adopter, par la suite, des engagements en faveur de l'inclusion sociale et émettre, finalement, des vœux à l'échelle nationale et internationale.

2. Nous constatons que

1. Plus de la moitié de la population mondiale réside dans des environnements urbains, et la prévision est que cette tendance devrait se poursuivre à la hausse. Parallèlement, on constate que les villes sont la scène sur laquelle se manifestent de la manière la plus dramatique qui soit les diverses crises que doit affronter aujourd'hui l'humanité : des crises ayant des répercussions dans le monde entier, et dont les effets accentuent les situations de discrimination et d'exclusion.
2. L'exclusion a de multiples dimensions : sociale, économique, politique, culturelle, relationnelle, numérique, générationnelle et de genre, et elle s'exprime de manières diverses dans les différents pays du monde : pauvreté, chômage ou précarité de l'emploi, affaiblissement des relations communautaires et fracture du lien social, ségrégation spatiale de la population, manque de logement ou précarité de celui-ci, accès inégal à la santé et à un environnement sain, inadéquation des espaces et des services publics pour les personnes ayant un handicap ou une mobilité réduite, accès insuffisant au transport public, dotation déficiente de services publics de qualité, absence de politiques d'égalité des chances, etc.
3. Dans la ville, l'exclusion se concrétise pour certaines couches sociales de manière plus accentuée que pour d'autres, principalement pour des raisons de genre, d'orientation sexuelle, d'origine ethnique, de religion, ou pour des groupes de population plus vulnérables tels que les jeunes enfants ou les personnes âgées, les personnes handicapées ou les personnes défavorisées socialement ou économiquement. Mais elle affecte aussi de plus en plus les chômeurs et les classes moyennes, qui souffrent tout spécialement des effets d'une crise qui peut devenir, dans certaines régions du monde, une crise structurelle.
4. La ville contemporaine, quand elle se laisse mener par les diktats du marché, finit par être un espace d'inégalité croissante et même d'exclusion sociale. Mais la ville est aussi le plus grand fournisseur potentiel de ressources conviviales, sociales et démocratiques pour promouvoir l'inclusion.
5. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication gagnent en importance dans un monde globalisé, dans lequel les villes sont plus interconnectées que jamais. Les TIC ont eu une incidence sur la vie quotidienne des individus. En modifiant notre réalité, elles constituent un important moyen d'interaction, de relation et d'accès à la connaissance mais elles peuvent aussi être un instrument de contrôle ou de harcèlement ainsi

- qu'une source d'inégalité. C'est pour cela qu'il est nécessaire de développer leurs potentialités et de combattre leurs mauvais usages.
6. L'action politique permet d'avoir une incidence sur les causes de l'exclusion et de transformer la réalité sociale à partir d'interventions basées sur des valeurs telles que l'équité, la solidarité, le respect des différences et la promotion du développement durable. Elle peut générer des sociétés de cohésion et plus démocratiques garantissant l'exercice des droits de base de la citoyenneté (droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels).
 7. Les Villes éducatrices renforcent et génèrent des politiques de participation citoyenne, de travail et de collaboration entre tous les agents sociaux et éducatifs qui les configurent. Elles savent donner une importance démocratique à leurs actions et peuvent renforcer l'action civique, l'inclusion sociale et la richesse économique de leur environnement.
 8. Il faut remarquer le rôle central des administrations publiques locales dans la tâche d'articulation des politiques inclusives et transversales. Parallèlement, ajouter l'initiative citoyenne à l'effort municipal permet de mobiliser toutes les ressources de la ville, créer des réseaux de collaboration, développer une citoyenneté active et des valeurs de solidarité et d'engagement, en définitive, gagner en efficacité au moment d'aborder l'exclusion sociale.
 9. Une offre éducative de qualité, que ce soit dans le domaine formel ou non-formel, basée sur le principe d'égalité des chances, est un outil clé pour développer l'inclusion, avec des résultats à moyen et long termes. Dans ce cadre, l'école joue un rôle central parce qu'elle est, à la fois, une source de connaissances et de développement de compétences personnelles nécessaires pour la vie et un laboratoire actif de diversité sociale et culturelle qui permet de former à une citoyenneté responsable, critique et collaborative. Et cette formation ne s'achève pas avec l'enfance ou la jeunesse, mais dure tout au long de la vie.
 10. L'accès inégal à l'offre culturelle et aux activités de loisirs sont aussi la source d'inégalités éducatives et sociales. On constate la nécessité de démocratiser l'accès à une offre culturelle et ludique de qualité, ainsi que de développer une politique du temps qui permette de concilier la vie familiale, le travail et les loisirs.

3. Nous nous engageons

Nous, les Villes éducatrices, nous sommes des agents proactifs qui parions pour la cohésion sociale. Les actions en faveur de la cohésion sont multiples et diverses, et elles se caractérisent par une vision exhaustive et transversal. Les riches débats et expériences partagés pendant le congrès de Barcelone ont mis en évidence le fait que les Villes éducatrices misent de manière ferme sur l'inclusion. Pour ce faire, nous voulons rendre public, de manière solennelle, les engagements communs suivants.

1. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à adopter des politiques proactives et préventives pour favoriser l'inclusion, et faire des propositions concrètes pour avoir une incidence sur les causes de l'exclusion.
2. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à améliorer les processus de construction personnelle et sociale de la citoyenneté :
 - en renforçant les politiques d'inclusion sociale embrassant toute la réalité communautaire et orientées par le principe démocratique d'égalité ;
 - en établissant les services sociaux nécessaires pour répondre à la demande des groupes plus vulnérables ; des services développant l'autonomie et les potentialités des individus, dans un but de réinsertion sociale ;
 - en prévoyant des ressources destinées à améliorer la cohésion, l'inclusion et la cohabitation pour favoriser la création d'institutions et d'individus coopératifs ;
 - en effectuant une distribution équitable des ressources et en renforçant les pouvoirs civiques.
3. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à développer l'éducation, formelle, non-formelle et informelle, tout au long de la vie, comme un des instruments les plus pertinents pour développer des compétences personnelles et sociales et investir dans le capital humain.
4. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à miser sur la réussite éducative de tous les citoyens et l'amélioration de la qualité du système scolaire, en fournissant et en promouvant des programmes et des actions afin d'augmenter la réussite scolaire dans la formation obligatoire et l'accès à la formation tout au long de la vie, et en créant des stratégies de développement de compétences. Cela implique :
 - de développer des formes d'interaction entre les communautés éducatives, tout spécialement entre l'école et la famille ;
 - de renforcer la formation des maîtres et des parents ;
 - de combattre les stéréotypes stigmatisants qui rendent tout particulièrement difficiles la cohésion sociale et la bonne cohabitation ;
 - de favoriser la relation entre les communautés scolaires situées en différents lieux de la ville dans le but de renforcer le sens d'appartenance à la ville et la fraternité entre les groupes sociaux et culturels qui sont habituellement éloignés les uns des autres ;
 - de promouvoir l'éducation des personnes adultes pour donner des opportunités de formation à ceux et celles qui ne l'ont pas eue ou qui ont abandonné tôt les études.

5. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à créer des projets éducatifs ayant une utilité sociale, combinant l'apprentissage et le service à la communauté, afin que les personnes qui participent se forment petit à petit aux réalités et aux nécessités de leur environnement urbain, tout en contribuant à leur transformation et à leur amélioration.
6. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à créer : des espaces actifs pour l'interrelation inclusive des citoyens, en renforçant le travail en réseau ; des procédures participatives et de délibération ; et des espaces où cultiver la pensée divergente et le langage créatif et critique au travers de l'expérimentation, de la discussion et du débat dans la vie publique.
7. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à développer la cohésion sociale, le vivre ensemble et les relations intergénérationnelles et interculturelles, en promouvant la reconnaissance de la richesse de la diversité culturelle présente dans la ville et l'apprentissage des différentes langues.
8. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à promouvoir une ville accessible et interconnectée au travers d'un transport public durable, respectueux de l'environnement et adapté aux différentes nécessités ; une ville unique pour tous ses habitants, libre de barrières physiques et de ségrégation spatiale.
9. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à lutter contre les inégalités de genre et à impulser des actions éducatives et sociales pour éviter la féminisation de l'exclusion sociale.
10. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à développer le dialogue et la coopération entre le monde du travail (les entreprises, les organisations syndicales, les syndicats professionnels, etc.), la culture et les pouvoirs publics locaux pour pouvoir offrir des services d'orientation et d'accompagnement, éducatifs et professionnels, personnalisés favorisant la réinsertion éducative et la réactivation ou l'amélioration professionnelle des citoyens, et générateurs d'innovation, de créativité et d'esprit d'entreprise.
11. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à renforcer la responsabilité sociale des entreprises en faisant en sorte qu'elles consacrent une partie de leurs interventions à améliorer la cohésion sociale de l'environnement urbain dans lequel elles sont installées, et à renforcer le volontariat civico-social dans les entités de l'économie social et solidaire, parce que c'est un lieu privilégié de rencontre et d'activité conjointe entre les générations et entre les différents groupes culturels, sociaux et ethniques qui peut contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens et des quartiers.
12. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à promouvoir des synergies entre les universités, les institutions d'enseignement supérieur, les centres de recherche et technologiques, les technopoles, les centres de formation, et les écoles, et faire de la ville un espace riche en opportunités pour la formation et l'apprentissage dans la société de la connaissance.
13. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à offrir à tous les citoyens des opportunités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs de proximité et accessible, et qui transmettent les valeurs de l'inclusion, de la solidarité et de la cohésion sociale.

14. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à promouvoir la santé et le bien-être de toute la population au travers de politiques de prévention développant un style de vie sain, ainsi qu'à assurer l'accès pour tous à la santé.
15. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à développer une politique de communication assurant l'accessibilité à l'information, contribuant à rompre les stigmatisations et les préjugés négatifs associés à certains collectifs et facilitant l'accès aux technologies de l'information et de la communication aux individus en situation ou en danger d'exclusion sociale.
16. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à impulser des initiatives permettant de concilier la vie personnelle, familiale et professionnelle, et favorisant l'emploi et la rationalisation des usages du temps dans la ville.
17. Nous, les Villes éducatrices, nous nous engageons à adopter les instruments de suivi et d'évaluation nécessaires pour mettre en œuvre ces politiques, ainsi que faire connaître et partager l'expérience acquise, la connaissance et les résultats obtenus avec d'autres villes.

4. Nous appelons à

Ayant constaté les changements urbains, sociaux, économiques et culturels mentionnés ci-dessus, et ayant assumé collectivement en tant que Villes éducatrices un ensemble d'engagements pour guider notre présente et future intervention pour l'inclusion, nous souhaitons finir cette Déclaration en faisant un appel aux acteurs publics internationaux, nationaux et locaux (cantons, régions, départements, etc.), et à l'ensemble des citoyens pour qu'ils contribuent, de manière coresponsable, à atteindre ces objectifs.

Nous appelons les gouvernements, les institutions et les citoyens à :

1. la reconnaissance du rôle que jouent les pouvoirs locaux en tant qu'agents d'inclusion et générateurs d'opportunités et de solutions aux anciennes et nouvelles causes d'exclusion ;
2. une plus grande décentralisation des compétences clés de promotion de l'inclusion sociale, en assurant une redistribution adéquate des ressources.
3. un plus grand engagement de la part de toutes les administrations publiques à apporter la dotation de ressources humaines, infrastructurelles et financières essentielles pour développer et faire durer les politiques d'inclusion sociale qui sont nécessaires ;
4. un engagement des organismes locaux d'une même aire métropolitaine pour l'articulation à différents niveaux et la concertation de politiques et de services en vue d'une meilleure efficacité dans les actions d'inclusion sociale ;
5. une implication active de la part de la société civile organisée, et tout particulièrement de l'économie sociale et solidaire, et de tous les citoyens dans la définition et la mise en œuvre de politiques d'inclusion sociale des villes.